



# CEMES - CESAM

## INFOS

N° 16

BULLETIN DU 26 SEPTEMBRE 2016

édité par le CEMES – CESAM, cercle d'échanges

### BRÈVES

#### Emploi : IMPORTANT

Un besoin de tailleurs ?  
Faites-le savoir dès maintenant !

#### Groupe RHD :

Contactez-nous pour enrichir le catalogue de vos produits locaux

#### Emploi : URGENT

Des groupes de CDI à temps partagé sont en cours de constitution, vos besoins en main d'œuvre peuvent les compléter...  
Parlons-en !



### ÉDITO par Pascale CROC (Présidente)

*Chers (ères) collègues,*

*Il est temps que cette campagne 2016 se termine. Cela ne changera rien aux réalités mais nous pourrons nous plonger dans la prochaine, conscients de nos marges de manœuvre, de progrès, et misant sur l'énergie collective de notre réseau !*

*Et de l'énergie, le CEMES-CESAM en dégage, de la façon la plus transversale possible, dans des domaines nécessaires à nos entreprises: matériels optimisés, emplois partagés et durables, débouchés vers la restauration collective, achats groupés ou tarifs préférentiels. Donc des moyens de produire d'un côté et des ressources financières / économies substantielles de l'autre.*

*Que demander de mieux?*

- L'emploi a des potentiels bien plus importants que les groupes d'emploi actuels; en toute conscience des responsabilités de chacun entre le Groupement d'employeurs CEMES Emploi et ses adhérents. Vous découvrirez cela dans le dossier du mois en page centrale.*
- Notre catalogue destiné à la restauration collective doit pouvoir être beaucoup plus riche que l'actuel. Ceci afin de répondre à la demande qui s'organise enfin, pour nous rendre accessibles les marchés publics de l'année 2017 à sortir prochainement, notamment sur les Communautés d'agglomération de Royan (CARA) et de Rochefort (CARO). D'autant que le CEMES-CESAM est associé à la démarche départementale « circuits courts » qui s'engage en Charente-Maritime. Notre responsabilité de producteurs est donc de se mobiliser pour que se nourrir local et fermier soit possible pour tous, s'inspirant du concept « bon, propre et juste » comme le propose le réseau international Slow Food né en Italie, qui encourage les citoyens de tous pays à reconsidérer l'aliment, son origine, ses producteurs.*

*Alors, les récoltes de cette campagne se terminant, prenons le temps de nous projeter pour développer nos productions, diversifier nos ventes et faire le point sur les moyens humains nécessaires.*

***La construction de notre avenir nous appartient !***

## SECURAMA : Chaussure de sécurité (norme EN 20345)



### Comment choisir sa chaussure de sécurité S3 ou S1P, haute ou basse, semelle anti perforation tissée ou métallique ?

Bien choisir sa chaussure de sécurité, c'est d'abord déterminer si le modèle recherché est S3 ou S1P. La différence ?

- ◆ S3 chaussure hydrofugée : mieux l'hiver, le cuir est hydrofugé. Cela apporte une meilleure imperméabilité et permet de conserver les caractéristiques souples du cuir même après séchage (attention ce n'est pas étanche, cela n'est pas une botte).
- ◆ S1P chaussure non hydrofugée : ces chaussures seront à privilégier pour travail au sec (conduite d'engin ou l'été). N'ayant pas d'obligation d'étanchéité à respecter celles-ci peuvent être perforées.

Haute ou basse : l'avantage de la chaussure haute est un meilleur maintien de la cheville, son inconvénient, elle sera plus chaude.

Semelle métallique ou tissée : Les semelles anti perforations tissées apportent la souplesse de la chaussure. L'épaisseur de la semelle est réduite (donc réduction du poids).

Le partenariat SECURAMA / CEMES-CESAM vous permet de bénéficier de 20% de remise sur les produits suivants (tarif spécial CEMES 2016) :

- **CH 10000**, RENO : 29.60 € au lieu de 37.00 €
- **CH 10030** NEW LAND : 47.2 € au lieu de 59.00 €
- **CH 10170** SUXXEED : 58.24 € au lieu de 72.80 €
- **CH 14500** ALICE : 47.20 € au lieu de 59.00 €



**CH 10000**

**CH 10030**

**CH 10170**

**CH 14500**

Pour plus d'information sur ces produits, vous pouvez consulter le catalogue en ligne sur : <http://www.securama.fr/>

Pour bénéficier de la réduction, prenez contact avec l'équipe d'animation du CEMES-CESAM.

## Commandes groupées de combustibles

Produits	Comment ?	Quand ?	Délai livraison
GNR	Commande groupée	Voir planning commandes groupées	24 à 72 h
	Commande individuelle	Tous les jours	24 à 48h
Fioul domestique	Commande groupée	Voir planning commandes groupées	24 à 48h
	Commande individuelle	Tous les jours	24 à 48h
Adblue	Commande individuelle	Tous les jours	-
Huiles moteurs	Commande individuelle	Tous les jours	-

Bien que les commandes individuelles bénéficient d'un tarif préférentiel pour les adhérents cercle d'échanges, il est toujours plus intéressant de passer commande lors des commandes groupées.

Depuis janvier 2016, nos adhérents ont réalisé une économie moyenne de 46€ h.t / commande groupée.

**Prochaine commande groupée de GNR le 8 novembre 2016.**

Depuis plusieurs années, les relations humaines au travail sont l'un des thèmes travaillé par notre tête de réseau TRAME.

C'est ainsi qu'en juin 2016, TRAME a sollicité notre groupement d'employeurs afin d'effectuer un tournage vidéo chez certains de ses utilisateurs de main d'œuvre en présence de salariés de CEMES Emploi en CDI. L'objectif de ce film était de faire un zoom sur les relations humaines au travail dans le contexte particulier de l'emploi partagé.

CEMES Emploi a volontiers accepté de collaborer pour la création de cet outil visant à sensibiliser et travailler le thème du bien être au travail avec divers réseaux agricoles (FNgeda, Ancema...). En effet, ce thème fait déjà l'objet d'une collaboration entre les deux associations puisque TRAME anime depuis quelques années une formation « rôle clé des relations humaines au travail » auprès des adhérents utilisateurs et des salariés de CEMES Emploi.



Ainsi, anecdotes et expériences furent livrées dans un film qui, au final, souligne les bénéfices de la relation tripartite (salarié, utilisateur, employeur) mais aussi l'importance d'une bonne communication au quotidien entre utilisateurs et salariés.

## POLE EMPLOI : Signature d'un contrat de service qualité et mise en place d'actions.

En prolongement de l'accord cadre régional signé en 2015 entre le CRGE (Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs de Poitou-Charentes) et Pôle Emploi Poitou-Charentes, CEMES EMPLOI et le POLE EMPLOI de Royan ont signé un accord articulé autour de 4 axes :



- développer et renforcer les relations pour faciliter les recrutements des entreprises adhérentes en les accompagnant dans la conception et la mise en œuvre d'actions basées sur l'analyse de leurs besoins ;
- favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi en développant la convergence des offres de CEMES EMPLOI vers l'agence locale de POLE EMPLOI ROYAN ;
- informer les entreprises à la recherche de salariés à temps partagé sur CEMES EMPLOI ;
- collaborer à la réussite des plans d'actions locaux vers les seniors, des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et des jeunes peu qualifiés.

### 1ère action concrète :

Job dating le 06/10/2016 à Saintes.  
« Recrutement pour la campagne de taille »

## CEMES EMPLOI : Sensibilisation à la responsabilité solidaire des adhérents.

**Les groupements d'employeurs (GE) sont des associations soumises à des règles spécifiques régies par des articles du code du travail dont l'article L.1253-8 concernant la responsabilité solidaire des adhérents.**

*Article L.1253-8 : « Les membres du groupement sont solidairement responsables de ses dettes à l'égard des salariés et des organismes créanciers de cotisations obligatoires. Par dérogation, les statuts des groupements d'employeurs peuvent prévoir, sur la base de critères objectifs, des règles de répartition de ces dettes entre les membres du groupement, opposables aux créanciers. Ils peuvent également prévoir des modalités de responsabilité spécifiques pour les collectivités territoriales membres du groupement ».*

Il est possible pour les groupements d'employeurs de constituer une provision pour risque de responsabilité solidaire dans la limite de 2% du montant des rémunérations, définies à l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale, versées à leurs salariés ou de 10 000 € au titre du même exercice.

Pour limiter les risques de défaillance, les GE ont aussi mis en place un dépôt de garantie que chaque adhérent s'engage à fournir aux groupements d'employeurs au moment de son adhésion.

Si la responsabilité solidaire des adhérents des groupements d'employeurs devait se mettre en place elle serait supportée par chaque adhérent au prorata des heures facturées sur les 12 derniers mois.

### **Adhérents aux GE : N'oubliez pas que vous êtes responsable des conditions de travail !**

**Pour chaque salarié mis à disposition, l'adhérent est responsable des conditions d'exécution du travail telles qu'elles sont déterminées par les mesures législatives, réglementaires et conventionnelles applicables au lieu de travail.**

Les conditions comprennent notamment ce qui a trait à la durée du travail, au travail de nuit, au repos hebdomadaire et aux jours fériés, à l'hygiène et à la sécurité, ...

Les obligations afférentes à la médecine du travail sont à la charge des Groupements d'Employeurs. Lorsque l'activité exercée par le salarié mis à disposition nécessite une **surveillance médicale spéciale** au sens de la réglementation relative à la médecine du travail, **les obligations correspondantes sont à la charge de l'entreprise utilisatrice.**

Les GE se réservent la faculté de vérifier à tout moment la conformité des conditions de travail du salarié mis à disposition. Ils se voient reconnaître le droit de retirer sans préavis ni indemnité tout salarié mis à disposition, sans préjudice des recours ordinaires à l'encontre de l'utilisateur pour non respect des conditions du présent contrat ou des textes législatifs et réglementaires.

L'adhérent s'engage à garantir au salarié mis à disposition les **mêmes conditions de travail** que ses salariés, notamment l'accès aux matériels et équipements collectifs.



Photo CEMES-CESAM

## N'oubliez pas les EPI pour vos salariés permanents et mis à disposition !

### Equipement remis par le groupement d'employeurs :

Salariés en contrat à durée déterminée :

- ◆ Chaussures ou bottes de sécurité,
- ◆ Gant de taille pour les travaux de taille de la vigne.

Salariés en contrat à durée indéterminée :

- ◆ Bottes de sécurité,
- ◆ Chaussures de sécurité,
- ◆ Vêtement de pluie,
- ◆ Combinaison ou pantalon de travail,
- ◆ Gants de manutention,
- ◆ Gants de taille.

### Equipement mis à disposition du salarié par l'adhérent :

**Tous les matériels de protection et outillages** spécifiques et nécessaires pour effectuer le travail confié par l'adhérent. Les salariés doivent en outre respecter les règles de sécurité.

L'adhérent doit aussi transmettre lors de l'intégration du salarié mis à disposition les consignes de sécurité et les règles d'utilisation de tous matériels nécessaires à l'exercice du métier.

## Stagiaires et apprentis : une réponse à un besoin de compétences sur vos fermes !

Il y a quelques années le cercle d'échanges avait constitué et formé, parmi ses adhérents, un groupe de maîtres de stages et maîtres d'apprentissage. Ce groupe s'est malheureusement éteint en raison d'un manque de candidats à l'apprentissage à cette époque.

Aujourd'hui le groupement d'employeurs Cemes Emploi souhaite relancer ce projet afin de disposer de personnes formées et pouvoir satisfaire, toujours mieux, les besoins en main d'œuvre de ses adhérents. Il s'agit d'un levier intéressant et indispensable pour stopper ou ralentir la pénurie de compétences sur les fermes (taille de vigne, conduite d'engins agricoles, salariés polyvalents...).

Cemes Emploi et le Centre de Formation et Promotion Professionnelle Agricole (CFPPA) de Saintes collaborent depuis plusieurs mois. Le CFPPA forme des salariés de Cemes Emploi ou aiguille des personnes formées vers le GE. Le GE accompagne certains apprenants dans leur recherche de maître de stage, assure occasionnellement des débouchés aux personnes sortant de formation et s'engage à présenter le principe du groupement d'employeurs à chaque nouveau groupe entrant en formation.

### RECHERCHE MAITRES DE STAGE

Le CFPPA recherche des maîtres de stage pour accueillir des demandeurs d'emploi pendant 3 semaines du 3 au 21 octobre 2016 dans le cadre du dispositif ADEMA (Découverte des Métiers de l'Agriculture)

Renseignements : CEMES-CESAM



**CEMES Emploi a besoin de ses adhérents pour poursuivre et pérenniser cette initiative !**

**Pour toute question ou inscription contactez, dès maintenant,**

**l'équipe d'animation de CEMES EMPLOI.**

# FORMATIONS



## Groupe agriculture durable : partagez votre expérience technique !

Fin 2007, une vingtaine d'agriculteurs adhérents du cercle d'échange se réunissent pour créer le groupe « agriculture durable » animé par Clarisse ROBINEAU de la chambre d'agriculture de Charente Maritime.

Les deux principaux objectifs sont :

- Améliorer la qualité des sols,
- Réduire les intrants chimiques.

Pour atteindre ces objectifs, les membres du groupe se réunissent 4 à 5 fois par an afin partager leurs expériences et analyser ensemble les tests et expérimentations. Chaque année 1 à 2 formations complètent les travaux du groupe.



Photo CEMES-CESAM



Photo CA 17



Photo CA 17

### Les thèmes travaillés:

- ◆ les couverts en interculture,
- ◆ des références en semis simplifiés et les matériels utilisés,
- ◆ un itinéraire technique en colza associé,
- ◆ des références sur les auxiliaires en grandes cultures,
- ◆ les couvertures inter-rangs vigne,
- ◆ analyse de sol via des profils culturaux.

### CONTACT

Mme Clarisse ROBINEAU  
Chambre d'agriculture de Charente Maritime  
Tel : 05 46 93 71 05  
Port : 06 87 72 54 57  
[clarisse.robineau@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:clarisse.robineau@charente-maritime.chambagri.fr)



## RHD : de nouvelles visites de ferme...

Depuis janvier 2016, nous avons organisé deux nouvelles visites de fermes. Ces rencontres ont pour objet de communiquer, comprendre et partager entre acteurs de la restauration collective.

Le CEMES-CESAM s'organise pour pouvoir répondre à d'éventuels marchés publics qui vont se présenter. Nous animons un groupe de producteurs qui assurent la durabilité de l'approvisionnement des restaurants scolaires.

Le cercle d'échanges est la structure qui permettra aux producteurs adhérents de répondre aux marchés publics, car un producteur, excepté s'il produit tous les produits du lot du marché public, ne pourra pas répondre seul. Nous nous chargeons de la rédaction de la réponse.

A ce jour, nous avons visité 4 exploitations : l'EARL le petit bois à Thézac, l'EARL Terres de Roussillon à St Germain du Seudre, l'EARL Odélyz à Semussac et pour finir, l'exploitation de Jacqueline Bellet à St Romain de Benêt.



Photos CEMES-CESAM

## Comité de pilotage du projet de Pôle de transformation des produits locaux de la CARA

La CARA s'investit depuis plus de 10 ans dans la promotion et la valorisation des produits locaux en circuits courts.

Elle projette dans un avenir proche, la création sur son territoire d'un pôle de transformation des produits locaux (atelier de découpe et transformation de viande multi espèces ainsi qu'une légumerie conserverie).

Si vous êtes intéressés par ce projet, en vue de la transformation des produits de votre exploitation, vous pouvez contacter le Cemes-Cesam, nous transmettrons vos coordonnées à la CARA.

Vous pouvez aussi retrouver une partie des actions de la CARA en faveur des circuits courts en copiant le lien suivant : <http://www.agglo-royan.fr/producteurs-locaux>

## LA VIE DU CERCLE

### Le CEMES-CESAM était présent...

- 24 mai 2016 : permanence à la MDE de Jonzac.
- 23 et 24 juin : 9ème Séminaire du CRGE à Arcachon.
- 21 juillet : Comité de pilotage - chainage de l'emploi saisonnier - MDE CARA
- 20 et 21 août : Fête de la Terre à Plassay.
- 20 septembre : Comité de pilotage (COPIL) Développement de l'emploi partagé au sein de la filière cognac à Cognac.
- 23 septembre : 1er Comité de pilotage du projet de Pôle de transformation des produits locaux de la CARA.



### Le CEMES-CESAM sera présent...

- ♦ 8 novembre : 9ème rencontre Viticole à Cognac.
- ♦ 29 novembre : Journée de l'Entrepreneur à Royan.

### Le CEMES-CESAM organise...

- ♦ Réunion annuelle des salariés en CDI de CEMES  
Emploi le 13 janvier 2017

**A noter dès à présent !**

### Fermeture du CEMES-CESAM.

**Le cercle d'échanges et ses groupements d'employeurs  
seront fermés :**

**- Le lundi 31 octobre 2016  
(toute la journée),**

**- Du 23 décembre 2016 à 16H30  
jusqu'au 1er janvier 2017.**

**Reprise de l'activité le lundi 2 janvier 2017 à 8H30.**

#### CONTACT



Tel 05 46 02 94 94

Fax 05 46 02 25 25

Fabienne Dérat

Jérôme Mazoin

Justine Monjou

**CEMES - CESAM**

**4 voie des Erables**

**17600 Saujon**

[contact@cemes-cesam.fr](mailto:contact@cemes-cesam.fr)

[www.cemes-cesam.fr](http://www.cemes-cesam.fr)

#### ACCUEIL

**De 8h30 à 17h30**

**du lundi au vendredi**

**(Sauf en cas de réunion)**

*Rédacteur en chef*

Pascale Croc

*Directeur de la publication*

Frédéric Rouan

*Conception/réalisation*

Equipe animation CC/Virgule